

Chapitre 1

Audit financier – Messages clés du vérificateur général

Contenu

Résumé.....	3
Nomination d'un nouveau vérificateur général	5
Remerciements.....	8
Constatations et observations clés.....	9
Recommandations et réponses	12



Volume sur les audits d'états financiers

Rapport du vérificateur général – Volume III 2021

Nos constatations

Excédent pour 2021

- L'excédent annuel de 2021 a été de 409 millions de dollars et a constitué le quatrième excédent annuel consécutif
- Les recettes ont augmenté de 426 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation des transferts du gouvernement fédéral, notamment un financement ponctuel de 301 millions de dollars lié à la COVID-19
- Les charges ont augmenté de 67 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation de 123 millions de dollars des dépenses liées à la COVID-19, qui est compensée par une diminution des dépenses d'aide financière de 79 millions de dollars
- Il est possible d'améliorer la divulgation, en particulier en ce qui concerne les dépenses liées à la pandémie, dans l'analyse des états financiers de la Province

Dette nette

- La dette nette a diminué de 470 millions de dollars pour s'établir à 13,5 milliards de dollars, une deuxième baisse annuelle consécutive, qui est principalement attribuable à l'excédent
- Le ratio de la dette nette au PIB est toujours supérieur de 3,4 milliards de dollars à ce qu'il était il y a dix ans, principalement en raison de :
 - des déficits et excédents totaux annuels totalisant 1,4 milliard de dollars et
 - coûts nets des immobilisations de 1,6 milliard de dollars
- La dette nette par habitant a diminué de 700 \$ pour s'établir à 17 200 \$.
- Les objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette du gouvernement demeurent en place, comme l'ont recommandé les rapports précédents du vérificateur général

Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

- Des inquiétudes subsistent concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités
- De nombreux systèmes de TI clés sont désuets, mais la Province a commencé à mettre en œuvre un nouveau système Oracle Fusion pour les remplacer
- Les recommandations antérieures de la vérificatrice générale concernant l'accès à Vestcor demeurent non résolues

État de la situation financière de la Province

- Deux tendances à long terme se sont détériorées – l'une est passée de favorable à défavorable et l'autre, de favorable à neutre
- Une tendance à long terme est passée de défavorable à neutre et les autres tendances à court et à long terme sont demeurées inchangées
- Les déficits antérieurs et la dette nette empêchent une amélioration de la viabilité à long terme

Résultats de notre audit des organismes de la Couronne

- Services Nouveau-Brunswick a effectué des paiements de 6,8 millions de dollars sans preuve que les biens ont été reçus – une preuve de réception des biens pour 4,8 millions de dollars de ces paiements a finalement été fournie par SNB lors de notre audit
- Opportunités Nouveau-Brunswick doit améliorer son processus d'estimation des provisions pour prêts afin de tenir compte des renseignements actuels sur les remboursements

Audit financier – Messages clés du vérificateur général

Nomination d'un nouveau Vérificateur général

- 1.1** J'ai été nommé Vérificateur général le 1^{er} janvier 2022. La Vérificatrice générale adjointe, Janice Leahy, a été nommée Vérificatrice générale par intérim du 3 mai 2021 au 31 décembre 2021 et a supervisé le travail du Bureau pendant cette période.
- 1.2** Le présent volume du Rapport traite de points découlant des audits financiers de la Province du Nouveau-Brunswick et de ses organismes de la Couronne effectués par le Bureau pour l'exercice clos le 31 mars 2021. J'occupais le poste de Contrôleur de la Province pendant l'exécution de ces audits et, à ce titre, j'étais responsable d'une grande partie des documents ayant été audités par le Bureau du vérificateur général ou j'étais concerné dans une certaine mesure par ces documents. Par conséquent, un certain nombre d'observations et de recommandations contenues dans le présent rapport ont été formulées à mon intention dans le cadre de mon ancien poste de contrôleur.
- 1.3** Les chapitres du présent volume du Rapport ont été rédigés avant mon arrivée au Bureau du vérificateur général. À l'exception du présent chapitre d'introduction, je n'ai pas révisé les chapitres ni formulé de commentaires sur les documents depuis mon entrée en fonction en tant que Vérificateur général. Je reconnais toutefois qu'en ma qualité de vérificateur général, il m'incombe de présenter le présent rapport à l'Assemblée législative et, à titre de Vérificateur général, j'appuie pleinement son contenu.

Opinion d'audit sans réserve (favorable) émise le 16 septembre 2021

- 1.4** Le 16 septembre 2021, le Bureau a achevé l'audit des comptes publics de la Province et a émis une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés de 2021 de la Province. Une opinion sans réserve, aussi appelée « opinion favorable », indique que les états financiers consolidés de la Province sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Indices supplémentaires de progrès financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

1.5 Comme il est mentionné au chapitre 2, le Bureau trouve encore une fois encourageants les indices de progrès financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021, car la Province :

- a affiché un excédent annuel de 408,5 millions de dollars, le quatrième excédent consécutif;
- a réduit la dette nette de 469,9 millions de dollars, la diminution la plus importante des 10 dernières années;
- a dépassé son objectif de réduction de la dette nette de 340,6 millions de dollars et dépassé son excédent prévu de 316,1 millions de dollars.

Les progrès financiers sont en grande partie attribuables aux transferts fédéraux

1.6 Ces résultats indiquent que la situation financière de la Province s'améliore; toutefois, il faut faire preuve de prudence étant donné que l'excédent annuel de cette année est en grande partie attribuable à l'augmentation des transferts du gouvernement fédéral. L'augmentation correspondante des dépenses durant l'année a empêché la Province d'enregistrer un excédent annuel plus important.

1.7 À notre avis, pour que la province améliore considérablement sa situation financière à long terme de façon autonome, elle devra trouver une façon de freiner les dépenses à l'avenir, d'envisager des augmentations des recettes, ou une combinaison des deux dans le futur.

Une dette consolidée impayée de 18,3 milliards de dollars

1.8 Nous sommes aussi toujours préoccupés par le montant de la dette consolidée, qui a atteint un sommet historique de 18,3 milliards de dollars en 2021. Cela représente la dette à long terme que la Province est juridiquement tenue de rembourser à l'avenir. Le coût annuel du service de cette dette, qui consiste surtout en frais d'intérêts, se chiffre à 647 millions de dollars. Le montant de la dette ne tient pas compte des emprunts d'Énergie NB de 4,7 milliards de dollars, ainsi que des emprunts d'un peu moins de 1 milliard de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick liés aux besoins financiers des municipalités de la province.

La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités nécessite un examen continu

1.9 Nous demeurons préoccupés par le fait qu'Énergie NB ne soit peut-être pas en mesure d'autofinancer ses activités à long terme. Les nouveaux capitaux, la dette, les défis environnementaux et les modifications législatives auront également une incidence sur notre analyse continue de la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités. Nous continuerons de surveiller cette situation de près dans le cadre de notre audit des comptes publics. Nous

examinerons aussi les changements qui pourraient influencer sur l'indépendance du processus d'établissement des tarifs d'électricité, le cas échéant.

Les préoccupations concernant Vestcor demeurent, mais les risques d'audit diffèrent pour 2021

1.10 Une autre préoccupation pour le Bureau est notre accès continu à Vestcor aux fins d'audit et notre relation avec cette société. L'audit des comptes publics de cette année ne comportait pas les mêmes risques que l'an dernier en ce qui concerne les variations du marché des placements (volatilité). Par conséquent, nous n'avions pas besoin du même niveau de preuves d'audit de la part de Vestcor et il n'y a pas eu de problèmes d'accès, contrairement à l'année précédente. Notre accès à Vestcor est décrit plus en détail au chapitre 4; toutefois, nous n'avons reçu aucune autre réponse ni aucun calendrier de mise en œuvre pour nos recommandations formulées dans le chapitre de février 2021 concernant l'accès à Vestcor.

1.11 S'il y a de nouveau une volatilité du marché des placements à la fin de futurs exercices, comme cela était le cas au 31 mars 2020, nos problèmes d'accès à Vestcor pourraient se reproduire. Par conséquent, la reddition de comptes de Vestcor au gouvernement, à l'Assemblée législative et au public demeure une préoccupation importante pour notre Bureau. Cela est d'autant plus vrai compte tenu des sommes importantes provenant de sources publiques que gère Vestcor, ainsi que de sa vaste clientèle d'entités gouvernementales.

Systèmes de TI vieillissants toujours en exploitation

1.12 Au cours des neuf dernières années, nous avons fait état des systèmes de TI désuets de la province et des risques associés à l'utilisation de cette ancienne technologie. S'il y a défaillance de ces systèmes gouvernementaux critiques vieillissants avant qu'une solution puisse être entièrement déployée, cela aura une incidence importante sur les activités du gouvernement, comme le traitement de la paie des employés.

Déploiement progressif du nouveau système

1.13 La Province est en train de déployer un nouveau système appelé Oracle Fusion dans le cadre du projet de planification des ressources de l'entreprise (PRE) pour remplacer les systèmes désuets qui risquent de devenir défaillants. Le nouveau système sera l'un des principaux éléments sur lesquels portera notre prochain audit des comptes publics. Le chapitre 4 aborde la question des risques liés à la TI et fait le point sur les progrès réalisés concernant le nouveau système.

Constatations des audits financiers des organismes de la Couronne

1.14 Au chapitre 5 du présent rapport, nous rendons compte de nos travaux relatifs à 14 audits d'organismes de la Couronne ainsi que des recommandations importantes formulées à l'intention des organismes concernés. Bon nombre des constatations que nous commentons dans ce chapitre font état d'un risque possible de fraude ou d'inexactitude si le problème sous-jacent n'est pas réglé.

1.15 Service Nouveau-Brunswick (SNB), Opportunités Nouveau-Brunswick, la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick ainsi que la Société de gestion du cannabis font tous l'objet de constatations découlant de nos travaux d'audit des états financiers au chapitre 5.

Des améliorations doivent encore être apportées aux processus d'évaluation foncière de SNB

1.16 Au cours des deux dernières années, nous avons rendu compte des résultats de notre audit des comptes publics concernant les travaux de SNB relatifs aux évaluations foncières. Dans l'ensemble, même si des progrès ont été réalisés, d'autres améliorations sont nécessaires dans les domaines du contrôle de la qualité, de l'intégrité des données et de l'examen du travail des évaluateurs. Ces constatations et recommandations relatives aux évaluations foncières sont présentées au chapitre 4.

1.17 Les pièces 1.1 et 1.2 énumèrent les constatations, observations et recommandations formulées dans le présent volume sur les audits d'états financiers.

Remerciements

1.18 Nous sommes reconnaissants de la collaboration soutenue que nous recevons des ministères et des organismes gouvernementaux dans le cadre de nos travaux d'audit des états financiers.

1.19 Je tiens à remercier tout le personnel du Bureau pour son engagement et son dévouement envers la réalisation du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Le Rapport que je présente aujourd'hui témoigne de leur travail acharné et de leur professionnalisme.



Paul Martin, FCPA, FCA
Vérificateur général



Janice Leahy, CPA, CA, CIA
Vérificatrice générale adjointe

Pièce 1.1 - Tableau des constatations et observations clés

Paragraphe	Constatations et observations clés par chapitre
Chapitre 2	Excédent annuel, dette nette et dette consolidée
2.1	<i>La Province a enregistré un excédent annuel de 409 millions de dollars</i>
2.3	<i>La pandémie de COVID-19 et les mesures prises par la Province relativement à celle-ci ont entraîné des hausses et des baisses importantes des recettes et des charges</i>
2.4	<i>L'excédent est principalement attribuable à l'augmentation des recettes</i>
2.10, 2.12	<i>Nous avons identifié des possibilités d'amélioration de la divulgation publique</i>
2.15	<i>L'excédent de 2021 peut ne pas représenter une tendance continue</i>
2.18	<i>La dette nette au 31 mars 2021 était 13,5 milliards de dollars</i>
2.18	<i>La diminution de 470 millions de dollars de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent</i>
2.22	<i>La dette nette est supérieure de 3,4 milliards de dollars à ce qu'elle était il y a 10 ans</i>
2.28, 2.33	<i>Les ratios de la dette nette au PIB et dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick sont d'un niveau moyen lorsqu'on les compare à celles d'autres provinces semblable</i>
2.38	<i>La Province a établi des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette</i>
2.40	<i>La dette consolidée demeure à un sommet historique de plus de 18 milliards de dollars</i>
2.44	<i>Le coût du service de la dette publique était de 647 millions de dollars (un coût d'environ 1 231 \$ par minute en 2021)</i>
2.46	<i>Environ 24 milliards de dollars de dette lorsqu'on combine la dette consolidée de la province, la dette d'Énergie NB et la dette de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</i>
Chapitre 3	État de la situation financière du Nouveau-Brunswick
3.1	<i>La situation financière demeure, dans une large mesure, inchangée par rapport à 2020</i>
3.1	<i>Deux indicateurs de tendance à long terme se sont détériorés alors qu'un indicateur de tendance à long terme s'est amélioré</i>
3.5	<i>Les déficits antérieurs et la dette nette font obstacle à un accroissement de la viabilité à long terme.</i>

Paragraphe	Constatations et observations clés par chapitre
Chapitre 4	Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick
4.1	<i>Vérificatrice générale par intérim a exprimé une opinion d'audit sans réserve (« favorable ») sur les états financiers consolidés de la Province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2021</i>
4.8	<i>Nous avons des préoccupations persistantes concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités</i>
4.11, 4.12	<i>La méthode comptable s'appliquant à Énergie NB changera si celle-ci n'est plus en mesure d'autofinancer ses activités - Les résultats financiers de la Province pourraient changer considérablement par conséquent</i>
4.14	<i>Nos préoccupations demeurent, car les facteurs empêchant l'Énergie NB de s'autofinancer continuent de s'aggraver</i>
4.23	<i>Une solution permanente est nécessaire pour l'accès du Vérificateur général à Vestcor pour effectuer notre audit des états financiers de la Province</i>
4.29	<i>Des recommandations antérieures concernant l'accès au Vestcor ne sont toujours pas résolues</i>
4.30	<i>Des recommandations ont été adressé au Bureau du contrôleur pour adresser les erreurs comptables, amélioré les estimations comptables et de modifiée la Loi sur la gestion des finances publiques</i>
4.43	<i>Certains processus d'évaluation foncière se sont améliorés, mais nos préoccupations demeurent</i>
4.44	<i>Nous avons adressé à SNB quatre recommandations au sujet des processus d'évaluation foncière</i>
4.50, 4.51	<i>La Province a un grand nombre de systèmes TI qui sont désuets qui traitent la majorité du service de la paie de la Province et ses paiements aux fournisseurs, aux foyers de soins, aux municipalités, etc.</i>
4.53	<i>La Province a commencé à remplacer les systèmes désuets par un nouveau système d'Oracle Fusion</i>
4.57	<i>Date d'achèvement d'Oracle Fusion prévue au 31 mars 2025</i>
4.63	<i>Nous avons trouvé des faiblesses de TI dans tous les sept de nos audits des systèmes informatiques et nous sommes préoccupés par la nature, le nombre et la gravité de ces faiblesses étant donné l'importance des systèmes examinés.</i>
Chapitre 5	Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne
5.1	<i>Opinion sans réserve exprimée pour tous les organismes de la Couronne, sauf un</i>

Paragraphe	Constatations et observations clés par chapitre
5.8	<i>Recommandations formulées de nouveau cette année pour donner suite au risque de fraude à Service Nouveau-Brunswick</i>
5.25, 5.29	<i>Recommandations formulées à Opportunités Nouveau-Brunswick visant à améliorer les estimations des provisions pour prêts et de corriger les lacunes dans le contexte des paiements au titre des demandes d'aide financière</i>
5.34	<i>Recommandation formulée à la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick - Des paiements excédentaires de 14,7 millions de dollars versés aux Premières Nations n'ont toujours pas fait l'objet de mesures après cinq ans</i>
5.39	<i>Recommandations formulées à la Société de gestion du cannabis que la surveillance du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis doit être améliorée</i>

Pièce 1.2 - Recommandations et réponses

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
<p>4.16 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de revoir et d'améliorer son analyse comptable d'Énergie NB afin qu'elle tienne compte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des informations déclarées au chapitre 3 du volume II du Rapport 2020 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick; • des faits importants survenus au cours de l'exercice qui concernent l'entreprise ou ses activités; • de la participation du gouvernement aux activités d'Énergie NB; • des activités et des décisions de la CESP. 	<p><i>Le Bureau du contrôleur mettra à jour l'analyse comptable liée à la classification d'Énergie NB en tant qu'entreprise publique, comme il l'a fait au cours des quatre derniers exercices. L'analyse continuera de tenir compte des caractéristiques de la définition d'entreprise publique, conformément aux Normes comptables du secteur public, chapitre SP 1300 – Périmètre comptable du gouvernement.</i></p>	<p><i>Printemps 2022</i></p>
<p>4.25 Nous recommandons au Bureau du contrôleur d'obtenir un rapport d'assurance sur les contrôles mis en place par Vestcor (tel qu'un rapport NCMC 3416) avant d'effectuer l'audit des comptes publics 2021-2022.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur collaborera avec Vestcor pour obtenir une assurance au sujet des contrôles mis en place relativement à l'audit des comptes publics de 2021-2022.</i></p>	<p><i>Printemps 2022 en ce qui concerne l'audit des comptes publics de 2021-2022</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
<p>4.26 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur d'inciter Vestcor à accorder au vérificateur général un accès sans restriction à l'information relative aux régimes de retraite, y compris celle se rapportant aux Entités de placement Vestcor.</p>	<p><i>En vertu de la loi, Vestcor n'est pas un mandataire de la Couronne et a été créé pour fonctionner indépendamment du gouvernement. Le Bureau du contrôleur croit comprendre qu'il n'est pas prévu de modifier la loi pour accorder au vérificateur général un accès sans restriction à Vestcor.</i></p>	<p><i>Sans objet</i></p>
<p>4.33 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de collaborer avec le ministère du Développement social afin que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits du Projet pilote sur les aînés en santé soient comptabilisés uniquement lorsque les conditions de l'accord conclu avec l'Agence de la santé publique du Canada sont respectées; • le solde des produits reportés du Projet pilote sur les aînés en santé soit inscrit correctement. 	<p><i>Le ministère du Développement social examine l'entente pour s'assurer que les revenus liés à ce financement ponctuel sont comptabilisés conformément aux Normes comptables du secteur public, chapitre SP 3410 – Paiements de transfert.</i></p>	<p><i>Automne 2021</i></p>
<p>4.36 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de collaborer avec les ministères à l'amélioration de la qualité des estimations figurant dans les états financiers consolidés.</p> <p>Nous recommandons également à tout le moins que les estimations soient étayées par des données historiques et reposent, s'il y a lieu, sur l'examen des résultats des périodes précédentes.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur continuera de collaborer avec les ministères et de fournir des conseils sur la préparation des estimations utilisées dans les états financiers consolidés.</i></p> <p><i>À mesure que les estimations seront préparées à l'avenir, les ministères et le Bureau du contrôleur continueront de déterminer ces montants à l'aide des données pertinentes et fiables disponibles. Des efforts seront déployés pour améliorer la documentation des renseignements pris en compte dans la préparation des estimations.</i></p>	<p><i>Printemps 2022</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
<p>4.39 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur de prendre l'initiative de modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> et d'établir un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux en 2022.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur a constitué une équipe de projet dont l'objectif est de mettre à jour la Loi sur l'administration financière.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>4.45 Nous recommandons à nouveau à SNB d'améliorer les processus de contrôle de la qualité servant à vérifier l'exactitude des valeurs foncières avant le cycle d'évaluation de l'an prochain.</p>	<p><i>SNB perfectionne continuellement son programme de contrôle de la qualité afin d'améliorer l'exactitude des évaluations foncières au moyen d'une approche axée sur le risque. En 2021, SNB a automatisé des éléments du processus de contrôle de la qualité à l'aide des ressources et des outils existants. En 2022, SNB améliorera l'examen des renseignements sur les propriétés exclues.</i></p> <p><i>Le système actuel d'évaluation de masse assistée par ordinateur ne permet pas d'effectuer un processus automatisé de contrôle de la qualité. Par conséquent, SNB doit effectuer manuellement son contrôle de la qualité jusqu'à ce qu'une nouvelle technologie puisse être utilisée.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
<p>4.46 Nous recommandons à nouveau à SNB de procéder le plus rapidement possible à la validation des données d'évaluation des propriétés qui ont été évaluées suivant les méthodes du régime accéléré en 2017.</p> <p>Nous recommandons à nouveau à SNB d'élaborer et de mettre en place un cycle de réinspection afin que la totalité des propriétés de la province fasse l'objet d'une nouvelle inspection visuelle. Nous recommandons à nouveau que cette information serve à créer les plans de travail annuels des évaluateurs.</p>	<p><i>SNB reconnaît l'importance de valider les données d'évaluation des propriétés évaluées selon les méthodologies de 2017. SNB a amélioré le processus de validation des données par souci d'efficacité et a pu se concentrer sur cette initiative en 2021. Cela se poursuivra en 2022.</i></p> <p><i>SNB reconnaît l'importance de réinspecter les propriétés. Un plan d'amélioration du cycle de réinspection est en cours d'élaboration et sera mis en œuvre et surveillé une fois qu'il aura été défini.</i></p> <p><i>La priorité a été accordée à la réalisation de progrès concernant les initiatives.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>4.47 Nous recommandons à nouveau à SNB de renforcer ses processus de vérification des valeurs foncières en appliquant une stratégie axée sur le risque pour examiner le travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation.</p>	<p><i>SNB a apporté plusieurs améliorations et compte en apporter d'autres pour perfectionner l'environnement de contrôle global. SNB continuera d'améliorer l'examen du travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation en mettant l'accent sur une approche axée sur le risque.</i></p> <p><i>SNB exécute des activités d'assurance de la qualité qui comprennent l'examen des processus et du travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation.</i></p>	<p><i>Septembre 2022</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
<p>4.48 Nous recommandons à nouveau à SNB d’examiner et de corriger dès que possible les faiblesses des contrôles de l’accès au système d’évaluation foncière (EvAN). Ces faiblesses ont trait aux examens de l’accès utilisateur et à la gestion de cet accès pour le système d’exploitation, la base de données et l’application EvAN.</p>	<p><i>Le système actuel d’évaluation de masse assistée par ordinateur de SNB ne permet pas d’effectuer des examens des rôles au moyen des rapports du système. SNB a amélioré le processus d’examen existant dans la mesure du possible grâce à un examen semestriel manuel de l’accès à EvAN et élabore actuellement une politique d’accès.</i></p> <p><i>Des processus officiels seront mis en œuvre pour prendre en compte les examens de l’accès et gérer l’accès des utilisateurs à la base de données et au système d’exploitation.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>5.9 Nous recommandons de nouveau que SNB effectue les paiements au titre des biens ou des services qu’il acquiert uniquement lorsqu’il existe des éléments probants qui confirment la réception des biens ou des services. À titre d’exemple, SNB ne devrait effectuer les paiements au titre de biens que si une preuve de réception est jointe à la facture.</p>	<p><i>La direction convient que la preuve de réception des biens et services doit être présente au moment d’autoriser le paiement. Les directives de SNB à l’intention du personnel prévoyaient toutefois que cette preuve était disponible pour les auditeurs sur demande, car il n’est pas toujours possible de joindre la preuve de réception à la facture. SNB a réitéré la responsabilité des approbateurs des dépenses en février 2020 et continuera de fournir des communications supplémentaires ainsi que de la formation ciblée aux parties concernées.</i></p> <p><i>Les Services de vérification interne de SNB élaboreront également un plan d’audit pour examiner l’exercice du pouvoir de dépenser à partir d’un échantillon de factures payées tout au long de l’année. Les résultats de cet audit seront inclus dans les rapports des Services de vérification interne présentés au Comité de la vérification et des finances du conseil d’administration de SNB.</i></p> <p><i>Aucun problème lié à la question particulière des trop-payés de l’exercice précédent n’a été relevé au cours de l’audit financier de 2020-2021 en fonction des efforts effectués et des améliorations apportées relativement à ce processus.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
<p>5.10 Nous recommandons de nouveau que SNB mette en place un nouveau système de comptabilité et de paie. Si SNB prévoit un long délai avant que ce projet soit mené à terme, et si cette solution présente un bon rapport coût-efficacité, l'organisme devrait traiter les transactions dans un seul et même système afin de réduire le risque de paiements en double, de fraude et d'inefficacité du travail du personnel.</p>	<p><i>Le Projet de planification des ressources de l'entreprise a été approuvé et va de l'avant. En 2015, SNB a décidé d'attendre la réalisation de ce projet, car il n'était pas rentable d'investir dans les trois systèmes existants. SNB a toutefois mis en place diverses mesures d'atténuation afin de réduire le risque de paiements en double, de fraude et d'inefficacité du personnel. Nous continuerons d'améliorer les efforts déployés pour repérer les transactions en double dans les multiples systèmes. SNB souhaite également faire les deux observations suivantes :</i></p> <p><i>Paiements en double : Une procédure trimestrielle continue d'être en place pour repérer les paiements en double potentiels et s'assurer que ces cas sont corrigés. Tous les paiements en double relevés dans le cadre de l'audit ont également été repérés dans le cadre de l'examen de SNB. SNB assure toujours le suivi des paiements en double et cherchera à obtenir un recouvrement complet, comme par le passé. Le travail de SNB visant à transférer plus de paiements dans un seul système a entraîné une diminution importante des paiements en double relevés.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Erreurs de transfert de données : SNB a lancé un processus de rapprochement mensuel par compte pour s'assurer que les données ont été correctement transférées d'un système à un autre et que toutes les erreurs de transfert sont repérées et corrigées comme il se doit.. Ce processus de rapprochement permet à SNB de détecter les erreurs importantes, et celles-ci sont corrigées au cours de la période comptable suivante. Ce processus n'est pas efficace pour le personnel, mais il fait en sorte que le risque qu'une erreur ne soit pas corrigée dans les états financiers est très faible.</i> 	<p><i>En cours</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
<p>5.11 Nous recommandons que SNB examine et corrige sans délai toute transaction en espèces n’ayant pas été incluse dans ses rapprochements bancaires mensuels.</p>	<p><i>SNB reconnaît l’importance des rapprochements bancaires et des ajustements rapides. SNB a apporté d’importantes améliorations au processus de rapprochement bancaire au cours de la dernière année et continuera par conséquent de réaliser des progrès en matière d’exactitude et de rapidité. Le cas susmentionné a depuis été rajusté, et les Services de vérification interne poursuivent leur examen trimestriel et leur production de rapports sur les rapprochements bancaires.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>5.18 Nous recommandons que SNB procède à l’examen et, s’il y a lieu, à la mise à jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des estimations relatives à la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles; • de ses catégories d’immobilisations corporelles (notamment les immobilisations faisant partie de la catégorie du matériel majeur, et la nécessité ou non d’établir de nouvelles catégories d’immobilisations corporelles); • de ses politiques relatives aux immobilisations corporelles. <p>Nous recommandons que cet examen soit effectué sur une base régulière, tel qu’annuellement.</p>	<p><i>La direction souscrit à la recommandation. Même si certaines des constatations portaient sur des incidents isolés, SNB prendra les mesures suivantes pour atténuer les risques futurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Un examen du processus comptable des immobilisations corporelles sera effectué, ce qui comprendra la durée de vie utile, les catégories d’actifs et les politiques.</i> • <i>Une formation supplémentaire sera offerte aux propriétaires d’actifs.</i> • <i>Une liste des immobilisations corporelles sera fournie aux propriétaires d’actifs pendant les tests de dépréciation.</i> 	<p><i>En cours</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
<p>5.21 Nous recommandons que SNB raffine et documente ses processus servant à déterminer et à calculer les montants contractuels à présenter dans ses états financiers. Nous recommandons que les éléments probants associés à ces travaux soient conservés à des fins d’audit.</p>	<p><i>La direction souscrit à cette recommandation. SNB a instauré une nouvelle politique sur le seuil de divulgation des contrats pour l’exercice 2020-2021 et apportera des améliorations à ce processus à l’avenir. L’une de ces améliorations fait intervenir une documentation du processus afin de corriger les problèmes susmentionnés.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>5.23 Nous recommandons de nouveau que SNB signe des ententes sur les niveaux de service avec tous ses partenaires commerciaux.</p>	<p><i>La direction souscrit à la recommandation et continue de collaborer avec les partenaires commerciaux susmentionnés pour signer de nouvelles ententes. Quoiqu’il en soit, le travail se poursuit et SNB continue d’être payée pour tous les services rendus.</i></p> <p><i>En ce qui concerne les Régies régionales de la santé, une prolongation a été accordée en raison de la pandémie.</i></p> <p><i>Nous aimerions souligner que l’accord sur les niveaux de service pour le ministère de la Justice et le Cabinet du procureur général a été signé en juillet.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
<p>5.28 Nous recommandons qu’ONB procède à l’examen et à la mise à jour de son processus d’estimation des provisions pour prêts afin de s’assurer que l’historique de remboursement des prêts est dûment pris en compte.</p>	<p><i>ONB a tenu le VG informé des considérations actuellement évaluées pour modifier le modèle de crédit actuel (dernière réunion en mars 2021), et il continuera de le faire.</i></p> <p><i>À l’heure actuelle, l’historique de remboursement des prêts est pondéré de 20 % dans le modèle de crédit global. Ce travail d’évaluation du modèle de crédit est également effectué avec d’autres ministères du GNB, dont le BCE, AAP et la SDR. Cela permet de s’assurer qu’un modèle est utilisé de manière uniforme dans tous les ministères.</i></p> <p><i>Enfin, ONB confirme que nous intégrons les reports de prêts en tant que risque supplémentaire dans l’évaluation globale des provisions. À l’avenir, cela sera clairement indiqué et atténué dans l’évaluation globale des risques.</i></p> <p><i>Comme l’a souligné le VG, les états financiers n’ont pas fait l’objet d’inexactitudes importantes dans le cadre du processus actuel, mais d’autres précisions seront fournies dans les futures évaluations des provisions.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>5.31 Nous recommandons qu’ONB effectue les paiements au titre des demandes d’aide financière uniquement lorsque des justificatifs suffisants et appropriés sont fournis pour démontrer que les demandes sont valides et admissibles aux termes des ententes d’aide financière.</p>	<p><i>ONB a amorcé le processus de mise en œuvre d’un examen complet du processus actuel de traitement des demandes d’aide financière, particulièrement en ce qui concerne les demandes traitées par Croissance des entreprises.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
<p>5.32 Nous recommandons qu’ONB veille à ce que les paiements d’aide financière soient dûment examinés et approuvés au préalable.</p>	<p><i>En septembre 2021, l’équipe d’audit interne d’ONB a terminé les contrôles en matière d’approvisionnement. De plus, 1 333 demandes présentées entre 2019 et 2021 par Croissance des entreprises et Aide financière à l’industrie ont été examinées aux fins de conformité interne.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>5.37 Nous recommandons de nouveau que le ministère des Finances, le Conseil du Trésor et la SLJNB règlent la question du recouvrement des paiements excédentaires non autorisés qui ont été versés aux Premières Nations avant le 1^{er} janvier 2016 par suite d’une erreur commise lors du calcul des recettes tirées des jeux.</p>	<p><i>Des directives ont été fournies par le gouvernement au ministère des Finances et au Conseil du Trésor pour s’assurer que la question des paiements excédentaires est prise en compte dans le cadre de la stratégie globale des Premières Nations.</i></p>	<p><i>T2 2021-2022</i></p>
<p>5.41 Nous recommandons que la SGC élabore et mette en œuvre un processus lui permettant de vérifier l’exactitude et l’exhaustivité des recettes destinées au Fonds d’éducation et de sensibilisation en matière de cannabis. Nous recommandons également que les éléments probants associés à ces travaux soient conservés à des fins d’audit.</p>	<p><i>La Société de gestion du cannabis (SGC) travaillera avec ses auditeurs pour déterminer où le processus actuel de vérification de l’exactitude et de l’exhaustivité des revenus du Fonds d’éducation et de sensibilisation au cannabis ne répond pas à leurs exigences et mettra en œuvre des améliorations au processus si nécessaire.</i></p>	<p><i>T4 2021-2022</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
5.43 Nous recommandons que la SGC travaille de concert avec le Comité consultatif du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis pour que ce dernier reprenne ses réunions le plus tôt possible afin d'assurer une gestion et une orientation actives du Fonds.	<i>Les réunions pour gérer activement le fonds ont repris au troisième trimestre de l'exercice 2021-2022.</i>	<i>T3 2021-2022</i>